

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant les travaux de branchement d'eau potable pour Monsieur BLAINVILLE, D 1314 – rue de Neufchâtel à Forges-les-Eaux.
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation,

N°2022-198

ARRETE :

Objet :

Branchement d'eau
potable pour Monsieur
BLAINVILLE

D 1314 – rue de
Neufchâtel

Article I :

Les travaux de branchement d'eau potable pour Monsieur BLAINVILLE, D 1314 – 66 ter Rue de Neufchâtel à Forges-les-Eaux sont autorisés du 24 octobre 2022 au 04 novembre 2022.

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société VEOLIA EAU, ZA du Moulin d'Ecalles, 76750 BUCHY prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

La signalisation ne sera autorisée que le jour. La nuit, la chaussée devra être libre de toute circulation dans les deux sens.

Une circulation alternée avec chaussée rétrécie sera mise en place par feux tricolores.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 13 octobre 2022

Publié électroniquement sur le site internet
de Forges-les-Eaux le : 18 OCT. 2022

